



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2017

RESUME DES DELIBERATIONS

- 1 - **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2017**
- 2 - **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ACCORDÉES AU MAIRE**
- 3 - **PROJET D'ADMINISTRATION**

Le Conseil municipal valide le plan d'actions, afin de permettre la mise en place des groupes de travail thématiques en 2018.

- 4 - **CONVENTION RELATIVE À LA MUTUALISATION DES MOYENS ET SERVICES ENTRE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX ET L'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE**

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention relative à la mutualisation des moyens et services utilisés en commun par la Ville de Châteaurox et l'Agglomération, précise que la convention est conclue pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2018 et autorise M. le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.

- 5 - **BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL - VILLE DE CHÂTEAUROUX**

Le budget prévisionnel 2018 du budget principal de la Ville de Châteaurox, s'établit à 92 849 936 €, soit une hausse de 0,82 % par rapport à 2017 où il était de 92 098 111€.

Les sections s'équilibrent à hauteur de 66 331 687 € pour le fonctionnement et à hauteur de 26 518 249 € pour l'investissement. En 2017, les deux sections s'équilibraient à hauteur de 65 724 442 € pour le fonctionnement et 26 373 669 € pour l'investissement.

L'épargne brute s'établit à 7 715 008 € contre 7 171 823 € en 2017, en hausse de 543 185 €, soit 7,57 %. Elle permet ainsi de couvrir le montant du remboursement des emprunts et de financer une partie des dépenses d'investissement.

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2018.

- 6 - **BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT A. DAUDET - VILLE DE CHÂTEAUROUX**

Le Conseil municipal arrête le budget prévisionnel 2018 du budget annexe Lotissement Alphonse Daudet, s'élevant à 194 000 €, soit le même montant qu'en 2017 ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	28 000 €	111 000 €
Mouvements d'ordre	83 000 €	0 €
Total mouvements budgétaires	111 000 €	111 000 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	83 000 €	0 €
Mouvements d'ordre	0 €	83 000 €
Total mouvements budgétaires	83 000 €	83 000 €

7 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES FONTAINES - VILLE DE CHÂTEAUX

Le Conseil municipal arrête le budget prévisionnel 2018 du budget annexe Lotissement Les Fontaines, à 271 000 €. Il est en baisse de 48,62% par rapport à 2017, dont le montant était de 527 500 € ;

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	5 000 €	128 000 €
Mouvements d'ordre	133 000 €	10 000 €
Total mouvements budgétaires	138 000 €	138 000 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	123 000 €	0 €
Mouvements d'ordre	10 000 €	133 000 €
Total mouvements budgétaires	133 000 €	133 000 €

8 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE NÔTRE - VILLE DE CHÂTEAUX

Le Conseil municipal arrête le budget prévisionnel 2018 du budget annexe Lotissement Le Nôtre à 560 000 €. Il est en baisse de 37,8 % par rapport à 2017, dont le montant était de 900 400 € ;

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	10 000 €	265 000 €
Mouvements d'ordre	275 000 €	20 000 €
Total mouvements budgétaires	285 000 €	285 000 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	255 000 €	0 €
Mouvements d'ordre	20 000 €	275 000 €
Total mouvements budgétaires	275 000 €	275 000 €

9 - GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES

Le Conseil municipal constitue un groupement de commandes entre la Ville de Châteauroux, la Ville de Saint-Maur, la Commune de Sassièges St Germain, la Commune d'Ardentes et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole pour la réalisation de travaux d'entretien courant et de curage des réseaux d'assainissement d'eaux pluviales avec le diagnostic et le suivi des interventions, désigne, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Éric CHALMAIN représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes, approuve la convention constitutive du groupement de commandes et autorise M. le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

10 - ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS LOCAUX

Le Conseil municipal décide de rembourser aux élus de la Ville de Châteauroux les frais de missions et de représentation conformément à l'article L2123-18-1 du Code général des collectivités territoriales, prévoit les crédits nécessaires et les inscrit chaque année au Budget Primitif.

11 - PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS 2018

Le Conseil municipal adopte le tableau des effectifs au titre de l'année 2018.

12 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX À L'EPIC CHÂTEAUROUX EVENTS

Le Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition d'un Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet et d'un Technicien Principal de 1^{ère} classe à mi-temps pour assurer le fonctionnement régulier de « Châteauroux Events » et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer celle-ci.

13 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX À L'ASSOCIATION CASTELROUSSINE POUR LA GESTION DES CENTRES SOCIO-CULTURELS

Le Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition d'un attaché principal et d'un animateur à temps complet pour assurer le fonctionnement régulier de l'Association Castelroussine pour la Gestion des Centres socio-culturels autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer celle-ci.

14 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX À LA CAISSE DES ÉCOLES

Le Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition d'un attaché territorial à temps complet disposition un attaché territorial à temps complet pour assurer le fonctionnement régulier de la Caisse des Ecoles et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer celle-ci.

15 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS À LA CAISSE DES ECOLES

Le Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition de moyens relative au suivi médical des cinq agents de la Caisse de Ecoles et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer celle-ci.

16 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ET DE MOYENS DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLÉ POUR L'ANNÉE 2018

La Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition de son personnel et de moyens pour la réalisation des tâches : missions administratives et techniques en matière de gestion des archives, de gestion des parkings Colbert et de l'usine à gaz, de facturation de services pour les sports et de prévention des risques professionnels pour Châteauroux Métropole et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer celle-ci.

17 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PATRIMOINE, MOBILIER ET DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX AU SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (S.Y.T.O.M) POUR L'ANNÉE 2018

La commune de Châteauroux offre au S.Y.T.O.M. la possibilité de mise à disposition de son patrimoine, de son mobilier et de son personnel pour la réalisation de ces tâches.

Le Conseil municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer celle-ci.

18 - CONVENTION LIANT LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUX MÉTROPOLE, LA VILLE DE CHÂTEAUX ET LE COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA VILLE DE CHÂTEAUX

Le Conseil municipal approuve la nouvelle convention avec le Comité des Œuvres Sociales pour l'année 2018 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer celle-ci.

19 - ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à solliciter un agrément pour l'accueil de cinq volontaires à un Engagement en Service Civique, pour l'année 2018,
- à signer les contrats d'engagement correspondants.

20 - DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL 2018

Le Conseil municipal émet un avis favorable afin de porter à 12 le nombre de dimanches pour lesquels il peut être dérogé au repos dominical, et valide les dates précitées pour 2018.

21 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CRÉMATORIUM

Le Conseil municipal autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public sous forme d'affermage relative à l'exploitation du crématorium de Châteaux.

22 - TARIFICATION 2018 DES PRESTATIONS MUNICIPALES EN MATIÈRE DE LOCATIONS DE SALLE, D'OPÉRATIONS FUNÉRAIRES ET DE PLACES DE TAXI

Le Conseil municipal valide les tarifs de l'année 2018 des prestations municipales en matière de locations de salle, d'opérations funéraires et de places de taxi et autorise leur application au 1^{er} janvier 2018.

23 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES BOUTIQUES DE CHÂTEAUX » - ANNÉE 2018

Le Conseil municipal approuve la convention relative au concours de l'association « Les boutiques de Châteaux » en faveur de la promotion et du développement du commerce au sein de l'agglomération Châteaux Métropole pour 2018 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

24 - CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'INDRE - MANAGER DU COMMERCE - ANNÉE 2018

Le Conseil municipal approuve la convention relative au concours de la CCI de l'Indre en faveur de la promotion et du développement du commerce au sein de l'agglomération Châteaux Métropole pour 2018 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

25 - FONDS SPORTIF : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES CASTELROUSSINES

Le Conseil municipal affecte la somme de 4 700 € selon la répartition figurant au tableau ci-dessous.

NOM DE L'ASSOCIATION	DATE	MANIFESTATION	Budget manifestation	Subvention demandée	Proposition subvention 2017
Moto Club Castelroussin	Sept. 2017	Participation au Championnat Mondial d'Endurance 2017/2018	20 265	2 000	400
Châteauroux Tennis Club 36	Nov. 2017	Participation à 3 tournois professionnels circuit ITF (Qatar – Doha)	2 400	400	400
Triathlon Club Châtx Métropole	30/06 et 1/07/2018	Avance de subvention pour l'organisation des Championnats de France Elite D1 Triathlon	91 000	18 000	3 900
				TOTAL :	4 700

26 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION LA BERRICHONNE FOOTBALL POUR LES ANNÉES 2018 À 2020

Le Conseil municipal accorde, pour les années 2018, 2019 et 2020 une subvention de fonctionnement de 295 900 € par an à l'association La Berrichonne Football, sauf cas de résiliation de la convention prévus à l'article 23, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention, pour les années 2018, 2019 et 2020.

27 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AVEC CONVENTIONS À SIGNER (SPORTS)

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2018, aux associations listées ci-dessous les montants de subvention de fonctionnement suivants :

- Châteauroux Tennis Club (C.T.C. 36) : 34 000 €
- Entente Grands Champs-Touvent : 30 000 €
- Rugby Athlétique Club Castelroussin (RACC) : 75 000 €
- Triathlon Club Châteauroux Métropole (TCCM 36) : 30 000 €
- ASPTT Omnisports 36 : 60 000 € (dont 20 000 € en investissement)
- Association Judo Châteauroux : 13 500 €
- Association Sportive et Culturelle de l'Etoile de Châteauroux : 13 000 €
- La Berrichonne Châteauroux Athlétique Club : 12 500 €
- Nautic Club Castelroussin : 19 500 €

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces conventions.

28 - COMITÉ DE JUMELAGE CHÂTEAUROUX - GÜTERSLOH : SUBVENTION 2018

Le Conseil municipal accorde pour l'année 2018 une subvention de 15 000 € au Comité de Jumelage Châteauroux-Gütersloh.

29 - COMITÉ DE JUMELAGE CHÂTEAUROUX - OLSZTYN : SUBVENTION 2018

Le Conseil municipal accorde pour l'année 2018 une subvention de 12 000 € au Comité de Jumelage Châteauroux-Olsztyn.

30 - COMITÉ DE JUMELAGE CHÂTEAUROUX - BITTOU : DEMANDE DE SUBVENTION 2018 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE LA VILLE

La Ville de Châteauroux attribue chaque année une subvention au Comité de Jumelage-Coopération Châteauroux-Bittou permettant de financer des projets de développement dans la ville jumelle de Bittou et s'inscrivant dans le cadre de la politique de la coopération décentralisée.

Des co-financements doivent être sollicités par la Ville, auprès du Ministère des Affaires Etrangères et du Conseil régional du Centre-Val de Loire pour le compte du Comité de Jumelage-Coopération.

Le Conseil municipal à l'instar de l'année dernière, sollicite une subvention auprès de chacune des instances ci-dessus citées et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat et tout document se rapportant à ce co-financement.

31 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 À L'ASSOCIATION "MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE BELLE-ISLE"

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2018, une subvention de 172 000 € à l'association Maison des Loisirs et de la Culture de Belle-Isle (MLC Belle-Isle) pour le fonctionnement de la MLC (155 200 €), du quai (11 000 €), de la salle Gaston-Couté (800 €), ainsi que pour le festival Handi'Arts (5 000 €) et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement.

32 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 À L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ESPACES CULTURELS (AGEC)

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2018, une subvention de 1 530 000 € à l'Association pour la Gestion des Espaces Culturels (AGEC) pour le fonctionnement de la « grande scène » (1 368 000 €), la « Maison de l'image » (152 000 €) et le festival « Retour vers le futur » (10 000 €) et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement.

33 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 À L'ASSOCIATION "DANSE ART RYTHME CULTURE" (DARC)

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2018, une subvention de 343 750 € à l'association DARC et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement.

34 - SUBVENTION 2018 À LA MUSIQUE MUNICIPALE

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2018, une subvention de 29 040 € à la Musique Municipale et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement dans laquelle les modalités de fonctionnement et les engagements des deux parties seront définis (humain, financier, technique, etc).

35 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AVEC CONVENTIONS À SIGNER (CULTURE)

Le Conseil municipal accorde pour l'année 2018, à chaque association, les montants de subventions de fonctionnement suivants :

- Fédération des organisations laïques (F.O.L) : 4 000 € pour le salon du livre jeunesse,
- Festival de la Voix de Châteauroux : 17 500 €,
- Lisztomanias de Châteauroux-Rencontres internationales Franz Liszt : 55 000 €,

Et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions.

36 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE (ABF)

L'Association des Bibliothécaires de France (ABF) est une association française qui regroupe des professionnels des bibliothèques.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à valider l'adhésion de la Ville de Châteauroux pour 2018 et à verser la cotisation annuelle d'un montant de 295 €, accompagnée de l'abonnement à la revue Bibliothèques.

37 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 16 NOVEMBRE 2017 PORTANT SUR LES TARIFS DES PRESTATIONS MUNICIPALES 2018 (ACCUEIL DE LOISIRS DE LA VALLA , PÔLE ADOS ET SON ANNEXE)

Le Conseil municipal approuve les modifications des tarifs 2018 pour l'accueil de loisirs de la Valla, le Pôle Ados et de son Annexe et autorise leur application à compter du 1^{er} janvier prochain.

Tarification 2018						
ACCUEIL DE LOISIRS LA VALLA / ANNEXE	Châteauroux	Hors commune	Châteauroux	Hors commune	Châteauroux	Hors commune
Tarif pour un enfant (quotient familial de)	Journée	Journée	1/2 journée repas	1/2 journée repas	1/2 journée sans repas	1/2 journée sans repas
0 à 565,00 €	4,46	4,68	2,96	3,11	1,50	1,57
566,00 € à 765,00 €	6,08	6,38	4,03	4,23	1,94	2,04
766,00 € à 965,00 €	8,26	8,67	5,45	5,72	2,61	2,74
966,00 € et +	10,90	11,44	7,25	7,61	3,51	3,68
majoration retard réservation	13,62	13,62	9,06	9,06	4,39	4,39

Tarification 2018						
ACCUEIL DE LOISIRS LA VALLA / ANNEXE	Châteauroux	Hors commune	Châteauroux	Hors commune	Châteauroux	Hors commune
Tarif à partir du 2ème enfant fréquentant une activité « Jeunesse » à la même période. (quotient familial de)	Journée	Journée	1/2 journée repas	1/2 journée repas	1/2 journée sans repas	1/2 journée sans repas
0 à 565,00 €	4,01	4,21	2,66	2,80	1,35	1,41
566,00 € à 765,00 €	5,47	5,74	3,63	3,81	1,75	1,84
766,00 € à 965,00 €	7,43	7,80	4,90	5,15	2,35	2,47
966,00 € et +	9,81	10,30	6,52	6,85	3,16	3,31
majoration retard réservation	13,62	13,62	9,06	9,06	4,39	4,39

Tarification 2018		
POLE ADOS	Châteauroux	Hors commune
Tarif semaine pour un enfant (quotient familial de)	Semaine	Semaine
0 à 565,00 €	22,32	23,44
566,00 € à 765,00 €	30,41	31,93
766,00 € à 965,00 €	41,20	43,26
966,00 € et +	54,50	57,22
majoration retard réservation	13,62	13,62
adhésion annuelle mercredis	17,00	17,00

Tarification 2018		
POLE ADOS	Châteauroux	Hors commune
Tarif à partir du 2ème enfant fréquentant une activité « Jeunesse » à la même période (quotient familial de)	Semaine	Semaine
0 à 565,00 €	20,09	21,09
566,00 € à 765,00 €	27,37	28,74
766,00 € à 965,00 €	37,08	38,93
966,00 € et +	49,05	51,50
majoration retard réservation	13,62	13,62
adhésion annuelle mercredis	17,00	17,00

38 - ACCÈS AUX STRUCTURES PETITE ENFANCE, ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT - PAIEMENT PAR CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

Le Conseil municipal approuve les nouvelles modalités relatives au paiement par C.E.S.U. et autorise leur mise en œuvre.

39 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA FÉDÉRATION DES ORGANISATIONS LAÏQUES POUR LES "ATELIERS DU MOUVEMENT"

La Ville de Châteauroux souhaite passer une convention avec la Fédération des Organisations Laïques (F.O.L.) dans le cadre du versement d'une subvention annuelle de fonctionnement pour les « ateliers du mouvement ».

La Ville consent à aider la F.O.L. de l'Indre en lui accordant une subvention pour les « ateliers du mouvement » de 8 000,00 €.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

40 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHÂTEAUX ROUX ET LE CCAS - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU CCAS

Le Conseil municipal affecte une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 2 500 € maximum au profit du CCAS, au titre de l'année 2018, pour permettre aux familles en difficulté d'accéder à l'ALSH municipal et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention afférente, ainsi que les éventuels avenants.

41 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POINT DE RENCONTRE - MÉDIATION FAMILIALE

Depuis le 1^{er} juillet 2016, l'association Point de rencontre – Médiation familiale, qui dispose d'un personnel qualifié, propose d'assurer une mission de médiation sociale au sein de la structure, pour une durée de 17 heures par semaine.

En contrepartie, elle sollicite la participation financière de la Ville au financement de cet emploi, estimée à 6 312 € pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 3 juillet 2018.

La Poste apportera sa contribution, puisque le médiateur social assurera également une mission d'accompagnement des usagers à leurs démarches, dans les agences des quartiers Beaulieu et Saint-Jean.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association Point de rencontre - Médiation familiale et les éventuels avenants,

42 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) ET ACCUEIL JEUNES À LA MAISON DE QUARTIER EST

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer avec la CAF de l'Indre, la convention d'objectifs et de financement pour «l'Accueil de loisirs (Alsh) – Accueil jeunes» à la Maison de quartier Est, pour la période de 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020.

43 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR L'AIDE AUX ACCUEILS DE LOISIRS PSO ALSH+ ACCUEIL JEUNES À LA MAISON DE QUARTIER EST

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer avec la CAF de l'Indre, la convention d'objectifs et de financement pour «l'Aide aux accueils de loisirs Pso Alsh+, Accueil jeunes », pour la période de 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020, ainsi que tous les éventuels avenants.

44 - CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE ET L'UNION SPORTIVE DU PREMIER DEGRÉ POUR LES SÉJOURS EN CLASSE DE DÉCOUVERTE

Par lettre du 20 novembre 2017, la F.O.L. de l'Indre nous a fait part du transfert de sa mission de mise en place de classes de découverte à :

- La Ligue de l'Enseignement Centre-Val de Loire pour les séjours culturels,
- l'Union sportive de l'Enseignement du premier degré (U.S.E.P) pour les séjours sportifs.

Il est donc nécessaire de dénoncer ladite convention avec la F.O.L. et de conclure deux conventions : l'une avec La Ligue de l'Enseignement Centre-Val de Loire et l'autre avec l'U.S.E.P.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec La Ligue de l'Enseignement Centre-Val de Loire, l'U.S.E.P. et l'Education Nationale pour un an, à compter du 1^{er} janvier 2018.

45 - AVENANT N° 2 AU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2015-2018 PASSÉ ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'INDRE ET LA VILLE DE CHÂTEAURoux

Le Conseil municipal approuve l'avenant n° 2 au contrat enfance et jeunesse 2015-2018 passé entre la Caisse d'allocations familiales de l'Indre et la Ville de Châteauroux et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer.

46 - PROPOSITION DE MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES EN VUE DE LA RENTRÉE 2018

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale pour un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018 avec une consultation des Conseils d'école des établissements scolaires publics de Châteauroux, vraisemblablement au 2^{ème} trimestre de l'année scolaire 2017-2018.

47 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PRISE DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 36-2017-10-06-002 DU 16 OCTOBRE 2017 AUTORISANT LA SOCIÉTÉ HAERAUX TECHNOLOGIES À EXPLOITER UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DE SURFACE, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MONTIERCHAUME

La société Haeraux Technologies, dont le siège social est situé rue Jean Monnet, ZI de la Malterie, sur la commune de Montierchaume, a déposé une demande d'autorisation auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Indre (DDCSPP), en vue d'exploiter, dans le cadre de l'extension de son site, une nouvelle ligne de traitement de surface dans les domaines de l'industrie mécanique, l'aéronautique, l'armement, le spatial, le médical et l'automobile (décapage, peintures, revêtements,...).

Le Conseil municipal est informé de cette décision.

48 - SERVICES COMMUNS : MISE À DISPOSITION DES BÂTIMENTS - AVENANT N°1

Dans un contexte de mutualisation des services, la Ville de Châteauroux et Châteauroux Métropole ont signé une convention le 9 mai 2016 afin d'identifier les locaux mis à disposition entre les deux structures et en définir les conditions.

Afin de clarifier la situation et simplifier la procédure, les deux collectivités souhaitent préciser par avenant que la refacturation interviendra au cours du 1^{er} semestre de l'année n+1, sur la base du bilan financier de l'année n. Le remboursement prendra la forme d'un seul flux financier.

Le Conseil municipal approuve les termes de l'avenant n°1 et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant et tout acte y étant relatif.

49 - REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Des restaurateurs et cafetiers ont sollicité la Ville pour installer des terrasses devant leur établissement en lieu et place des emplacements de stationnements existants.

Ces terrasses permanentes entraînant la suppression d'une ou deux places de stationnement, le Conseil municipal fixe le montant de la redevance à 540 €/an par place neutralisée pour la pose d'une terrasse.

50 - RÈGLEMENT SUR L'HABITAT CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'AIDE À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Le Conseil municipal approuve le montant modifié de l'aide pour Châteauroux de 2 500 € par ménage éligible pour 20 projets en 2018, soit un budget réservé de 50 000 € pour le financement de la mesure. En complément, 5 000 € seront attribués par la Communauté d'agglomération, laquelle assurera le suivi administratif des dossiers et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution des dossiers.

51 - ECHANGE FONCIER AVENUE DANIEL BERNARDET - MONSIEUR ET MADAME BOURY

Le Conseil municipal autorise l'échange sans soulte à intervenir avec Monsieur et Madame Boury, soit environ 28 m² à prélever sur la parcelle AR 146 à acquérir et 3 m² à prélever sur la parcelle AR 744 à céder et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

52 - ACQUISITION PARCELLE BITRAY - INDIVISION LÉONARD

La commune intervient depuis longtemps, sur le secteur de Bitray, afin d'aménager ce quartier.

Le Conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section AV n°132 au lieudit « Les Ferrandes » d'une contenance 1 548 m², propriété de Mesdames Demeret et Delanne au prix de 5 418 € et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

53 - CONVENTION DE FOURRIÈRE ANIMALE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX (S.P.A.) DE L'INDRE

La commune de Châteauroux n'ayant pas de fourrière, cette mission a été confiée à la S.P.A. de l'Indre, sous la forme d'une convention signée par les deux parties en présence, le 20 février 1985.

Ce document nécessite d'être mis à jour afin d'intégrer les changements et précisions suivants :

- la modification de certains articles du code rural et de la pêche maritime par la loi du 6 janvier 1999, relatifs aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux ;
- la prise en charge de la capture des chiens divagants par la police municipale ;
- la définition des conditions de prise en charge des animaux errants ou blessés sur le territoire communal, entre les deux parties ;
- la formalisation du mode de calcul de la participation annuelle de fonctionnement ;
- l'instauration d'une durée de validité de cette convention.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la S.P.A. de l'Indre ainsi que tous actes à intervenir.

54 - RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE 2017

Pour 2017, la longueur de la voirie communale est de : 193 606 mètres linéaires.

Le Conseil Municipal approuve ce résultat.

55 - ÉVOLUTION DE LA GESTION DU STATIONNEMENT LIÉE À L'APPLICATION DE LA LOI MPTAM

Le Conseil municipal adapte la nouvelle tarification du stationnement à compter du 1^{er} janvier 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement, applicable jusqu'au 31 décembre 2020.

56 - MODIFICATIONS DES TARIFS 2018 POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS, L'ACCUEIL JEUNES ET LES ACTIVITES ADULTES DE LA MAISON DE QUARTIER EST

Le Conseil municipal approuve les modifications des tarifs 2018 pour l'accueil de loisirs, l'accueil jeunes et les activités adultes de la Maison de Quartier Est et autorise leur application à compter du 1^{er} janvier prochain.

Le Maire,

Gil Avérous